

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 87400119.1

51 Int. Cl.³: **A 45 D 6/10**

22 Date de dépôt: 19.01.87

30 Priorité: 28.01.86 FR 8601163

43 Date de publication de la demande:
02.09.87 Bulletin 87/36

84 Etats contractants désignés:
BE CH FR IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **PERMA Société Anonyme**
29bis, rue d'Astorg
F-75384 Paris Cédex 08(FR)

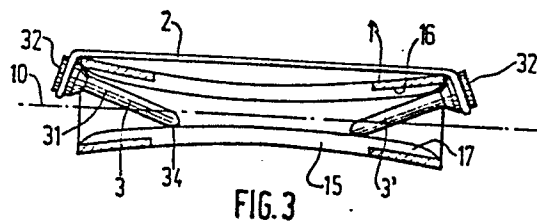
72 Inventeur: **Jarnet, Lucien**
Domaine St. François D'Assise, 8 Les Hérons
F-78170 La Celle Saint Cloud(FR)

74 Mandataire: **Le Brusque, Maurice et al,**
Cabinet Harlé et Phélip 21, rue de la Rochefoucauld
F-75009 Paris(FR)

54 **Bigoudi pour l'enroulement de cheveux.**

57 L'invention a pour objet un bigoudi pour l'enroulement de cheveux, comprenant un corps tubulaire (1) rigide et un lien (2) en matière élastique susceptible d'être fixé à ses extrémités par des organes d'attache sur le corps tubulaire (1).

Selon l'invention les organes d'attache du lien élastique (2) sont constitués à chaque extrémité par un téton allongé (3) fixé par une extrémité (32) au lien élastique et dont l'autre extrémité (34) peut être enfilée, par allongement élastique du lien, dans l'extrémité correspondante du corps tubulaire (1), après enroulement sur ce dernier d'une mèche de cheveux.



L'invention a pour objet un bigoudi pour l'enroulement de cheveux.

Pour réaliser des ondulations sur la chevelure, on utilise depuis très longtemps des bigoudis constitués, d'une façon générale, par un corps allongé, de forme générale sensiblement cylindrique et réalisé en matière relativement rigide et sur lequel on peut enrouler une mèche de cheveux. Après l'enroulement, la mèche doit être fixée pour éviter le déroulement du bigoudi et, bien souvent, on utilise à cet effet un lien élastique ayant au repos une longueur inférieure à celle du corps allongé et susceptible d'être fixé aux extrémités de ce dernier.

Pour permettre l'imprégnation de la mèche de cheveux par un liquide de traitement, notamment pour la réalisation de permanente, le corps allongé est creux et muni d'orifices de circulation du liquide par exemple des rainures longitudinales. Généralement, le corps creux est réalisé en matière plastique.

Le lien élastique ne doit pas gêner l'enroulement de la mèche sur le bigoudi. Généralement, il est fixé par une seule extrémité à une extrémité du bigoudi, l'autre extrémité étant munie d'un anneau élastique qui est engagé sur un ergot, par exemple de forme sphérique, pour la fixation du lien, après l'enroulement de la mèche. On peut aussi munir chaque extrémité du lien élastique d'un anneau susceptible de s'engager sur un ergot correspondant fixé à chaque extrémité du corps creux. La pose du lien élastique ne peut donc se faire qu'à la fin de l'enroulement et, à ce moment, on ne peut généralement pas éviter un léger déroulement de la racine.

Par ailleurs, il est intéressant de faciliter et donc d'accélérer autant que possible la pose des bigoudis et d'en réduire le prix, car ils sont consommés en grande quantité.

L'invention a pour objet un bigoudi muni d'un

nouveau système d'attache du lien élastique permettant notamment d'en faciliter la pose et de le réaliser à moindre coût.

Conformément à l'invention, les organes
5 d'attache du lien élastique sur le corps allongé sont constitués, à chaque extrémité, par un téton allongé fixé par une extrémité au lien élastique et dont l'autre extrémité peut être enfilée, par allongement élastique du lien, dans l'extrémité correspondante du corps creux,
10 après enroulement sur ce dernier d'une mèche de cheveux.

De façon avantageuse, chaque téton est constitué d'une tige de longueur au plus égale à la moitié de celle du corps creux et comprenant à une extrémité une rainure circulaire d'engagement, par élasticité, d'un
15 anneau ménagé à une extrémité du lien et ayant un diamètre interne inférieur à celui du fond de la rainure.

Selon une caractéristique de l'invention, avant la fin de l'enroulement d'une mèche de cheveux sur le corps creux dépourvu de lien, il est possible de poser
20 ce dernier pour bloquer la mèche en tendant le lien de façon à enfiler l'un après l'autre les deux tétons dans les extrémités du corps creux. On peut alors terminer l'enroulement du bigoudi par rotation alternative d'une extrémité après l'autre en empêchant la rotation du lien
25 avec les doigts.

Mais l'invention sera mieux comprise par la description détaillée qui va suivre, en se référant à un mode de réalisation particulier, représenté à titre d'exemple sur les dessins annexés.

30 - la Fig. 1 est une vue de côté d'un corps creux de bigoudi;

- la Fig. 2 représente le lien élastique et ses organes d'attache;

- la Fig. 3 est une vue en coupe axiale du
35 bigoudi, après pose du lien élastique;

- la Fig. 4 est une vue en perspective indiquant le mode de pose particulier du bigoudi selon l'invention.

Sur la Fig. 1, on a représenté un corps creux 1 de bigoudi ayant une forme tubulaire de révolution autour d'un axe 10. De façon classique, le corps creux 1 est réalisé en matière plastique et sa face externe 11 est incurvée de façon que la partie centrale 12 soit plus mince que les extrémités 13 et 14, ce qui facilite 10 l'enroulement de la mèche de cheveux.

De façon classique également, le corps allongé, de forme tubulaire, est creux intérieurement, et est muni dans sa partie centrale, de rainures 15, de façon à permettre la circulation d'un liquide de traitement pour 15 l'imprégnation de la mèche. Comme on le voit sur la Fig. 3, la face interne 16 du corps tubulaire 1 peut être muni de nervures 17 entre lesquelles sont ménagées les rainures 15 et permettant de donner au bigoudi la rigidité nécessaire au maintien du cheveu tout en conservant une 20 certaine souplesse.

Sur la Fig. 2, on a représenté un lien élastique 2 qui, de façon classique, peut être réalisé en caoutchouc et comporte à chacune de ses extrémités, un anneau de fixation 21, 22. Au moins l'un des anneaux, par 25 exemple 22, peut être muni d'une languette 23 facilitant la pose.

Selon la caractéristique essentielle de l'invention, au lieu de prévoir aux extrémités 13 et 14 des ergots de fixation des anneaux 21 et 23, centrés sur 30 l'axe 10, on place à chaque extrémité un téton de fixation 3 qui peut être réalisé en matière plastique dure et se compose d'une tige 31 et d'une base élargie 32, sur laquelle est ménagée une rainure circulaire 33. Le fond de la rainure 33 a un diamètre au moins égal au diamètre 35 interne des anneaux 21 et 22, de telle sorte que ceux-ci

peuvent être enfilés sur les bases 32 des tétons 3 et maintenus dans les rainures.

5 La longueur du lien élastique 2 est, au repos, inférieure à celle du corps tubulaire 1, mais, par allongement élastique du lien 2, il est possible d'introduire les deux tétons 3 et 3' dans les extrémités creuses 13 et 14 du corps 1. Les bases 32 étant tirées par le lien, les deux tétons 3 et 3' prennent une direction inclinée par rapport à l'axe 10 du corps 1, les
10 extrémités 34 des tiges 31 venant s'appuyer sur la paroi interne 16 du corps 1.

On voit donc que la pose du lien élastique est extrêmement facile et peut se faire d'une seule main, l'opérateur disposant séparément des corps tubulaires et
15 des liens 2 fixés à l'avance chacun sur deux tétons 3.

Mais un avantage important de l'invention réside dans le fait que l'enroulement du bigoudi peut être poursuivi après la pose du lien de blocage de la mèche.

En effet, comme on l'a représenté sur la Fig.
20 4, il est possible, après la pose du lien 2, de continuer l'enroulement de la mèche (4) en procédant par rotation alternative, dans le sens d'enroulement, d'une extrémité du bigoudi après l'autre et en empêchant avec les doigts la rotation du lien (2). En effet, dans ce cas,
25 l'extrémité 34 de chaque téton (3) glisse sur la paroi interne 16 du corps 1, mais n'en empêche pas la rotation et le lien élastique 2 prend une direction inclinée dans un sens ou dans l'autre, par rapport à l'axe 10 du bigoudi, mais glisse sur les cheveux, sans empêcher la
30 rotation du corps 1. Dès que l'on arrête la rotation, la mèche reste cependant bloquée par le lien élastique 2.

Ainsi, il est possible de reprendre l'enroulement après la pose du lien, ou même de temps en temps, au cours du séchage de façon que les racines
35 restent bien enroulées.

Bien entendu, l'invention ne se limite aux détails du mode de réalisation qui vient d'être décrit, et peut notamment s'adapter à tout type de bigoudi comprenant un corps tubulaire allongé, quelle que soit la forme ou la matière de ce dernier.

REVENDECATIONS

1. Bigoudi pour l'enroulement de cheveux, comprenant un corps tubulaire (1) de révolution autour d'un axe (10) et réalisé en matière rigide et un lien (2) en matière élastique, ayant au repos une longueur inférieure à celle du corps tubulaire (1) et susceptible d'être fixé à ses extrémités sur des organes d'attache sur le corps tubulaire (1), caractérisé par le fait que les organes d'attache du lien élastique (2) sont constitués à chaque extrémité par un téton allongé (3) fixé par une extrémité (32) au lien élastique et dont l'autre extrémité (34) peut être enfilée, par allongement élastique du lien, dans l'extrémité correspondante du corps tubulaire (1), après enroulement sur ce dernier d'une mèche de cheveux.

2. Bigoudi selon la revendication 1, dans lequel le lien élastique (2) est muni à chaque extrémité d'un anneau de fixation (22), caractérisé par le fait que chaque téton (3) est constitué d'une tige de longueur au plus égale à la moitié de celle du corps tubulaire (1) et comprenant à une extrémité (32) une rainure circulaire (33) d'engagement, par élasticité, d'un anneau (22) du lien, ce dernier ayant un diamètre interne inférieur à celui du fond de la rainure (33).

3. Méthode de pose d'un bigoudi constitué d'un corps tubulaire (1), de révolution autour d'un axe, et d'un lien (2) en matière élastique fixé par ses extrémités aux extrémités du corps tubulaire (1), caractérisé par le fait que le lien élastique (2) est fixé à chaque extrémité sur un téton allongé (3) susceptible d'être enfilé dans une extrémité du corps tubulaire (1) et que, après avoir enroulé une mèche de cheveux (4) sur le corps (1) dépourvu du lien (2), on pose ce dernier pour bloquer la mèche en tendant le lien (2) de façon à enfiler l'un après l'autre les deux tétons (3) dans les extrémités

du corps tubulaire (1).

- 5 4. Méthode de pose selon la revendication 3, caractérisée en ce qu'après avoir enfilé les deux tétons (3), on continue à enrouler le bigoudi (1) par rotations alternatives d'une extrémité après l'autre en empêchant avec les doigts la rotation du lien (2).

1/2

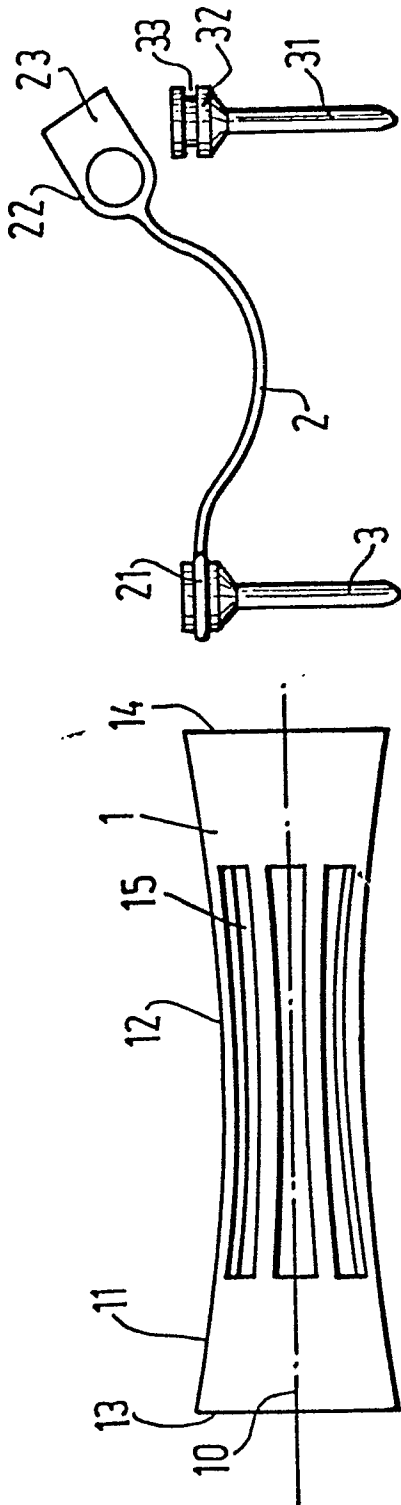


FIG. 1

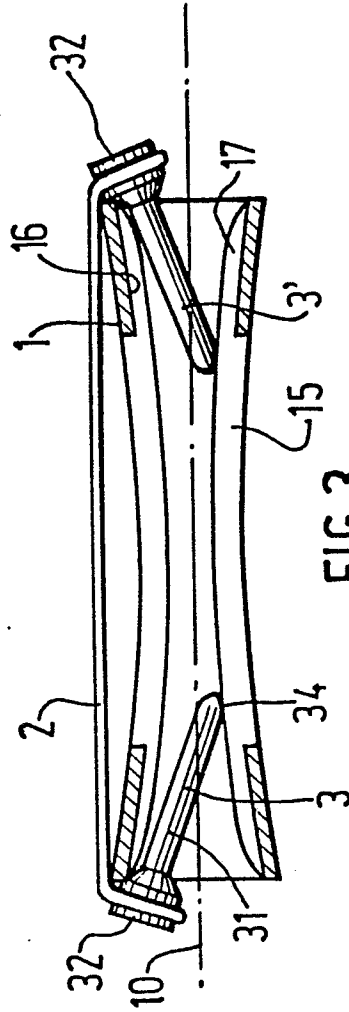


FIG. 2

FIG. 3

2/2

FIG. 4

